



Assurance habitation remboursement

Par **Maloem69**, le **10/05/2019** à **11:39**

Bonjour

Nous avons subi une tempête importante l'année dernière.

Nous avons fait des devis et le montant global des réparations s'élèvent à 35000 €.

Notre assureur vient de nous virer sur notre compte 6000 €, avec juste un courrier indiquant les montants de réparation.

Est il dans la légalité ?

Par **goofyto8**, le **10/05/2019** à **11:55**

bonjour,

il s'agit, peut-être d'un acompte.

Le reste sera versé sur justification de l'exécution des travaux (factures)

Par **chaber**, le **10/05/2019** à **15:40**

bonjour

vu l'énorme différence entre le devis fourni et l'indemnisation par l'assureur il serait utile de réclamer copie du rapport d'expert.

Selon les clauses de votre contrat (relire les conditions générales) la somme reçue peut être une indemnisation immédiate franchise et vétusté déduites et il peut être prévu une indemnisation différée pour la vétusté sur justificatifs de réparations